

APPEL DE CANDIDATURES Spécialistes en régulation économique

(Efficacité énergétique)

Direction générale adjointe, planification et surveillance
#R008-2018

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique. La Régie fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel.

Parmi ses fonctions, la Régie établit les tarifs d'électricité et de gaz naturel et analyse les dossiers de plainte des consommateurs. Elle autorise les projets d'investissement destinés au transport d'électricité et à la distribution de l'électricité et du gaz naturel. La Régie approuve aussi les plans d'approvisionnement des distributeurs d'électricité et de gaz naturel, surveille les appels d'offres du distributeur d'électricité et approuve les contrats d'approvisionnement qui en découlent. La Régie est également responsable d'approuver les budgets des programmes et interventions en efficacité énergétique et nouvelles technologies proposés par les distributeurs et d'examiner le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique qui lui est soumis par Transition énergétique Québec. Elle assure la surveillance et l'application de la conformité aux normes de fiabilité du transport d'électricité et surveille également les prix des produits pétroliers.

Sous la responsabilité de la directrice générale adjointe, planification et surveillance, le ou la spécialiste en régulation économique fait partie d'équipes multidisciplinaires formées aux fins d'assister les régisseurs qui rendent des décisions à l'égard des dossiers soumis à la Régie, ou aux fins de conseiller la direction dans le cadre de dossiers administratifs.

Principales attributions

- **Le ou la spécialiste en régulation économique est appelé à :**
 - Analyser les demandes, les mémoires et les dossiers soumis à la Régie et conseiller ses collègues, la direction et les régisseurs sur les aspects reliés à : la comptabilité réglementaire, la détermination du revenu requis, la tarification, l'allocation des coûts, l'établissement du taux de rendement autorisé, la réglementation incitative, l'analyse technico-économique ou financière de projets d'investissement, l'examen des plans et contrats d'approvisionnement et l'évaluation technico-économique des programmes et d'interventions en efficacité énergétique et nouvelles technologies, la surveillance des appels d'offres et l'approbation des contrats qui en découlent ainsi que l'adoption des normes de fiabilité et la surveillance de la fiabilité du transport d'électricité;
 - Gérer les opérations de surveillance de la fiabilité : communication avec les entités visées, avec le Northeast Power Coordinating Council et autres, planification des travaux d'audit et d'autres moyens de surveillance, développement des outils de surveillance;
 - Identifier les enjeux et rédiger des rapports synthèses et critiques sur la position des parties;
 - Lors d'audiences, assister les procureurs au dossier dans leurs interventions;
 - Recommander aux régisseurs des éléments de décision motivés prenant en considération tous les aspects d'une question;
 - En conformité avec le délibéré de la formation, rédiger les sections des projets de décision portant sur les thèmes ou enjeux qui lui sont attribués et les transmettre au chargé de projet;
 - Assurer le suivi des décisions de la Régie dans les domaines qui lui sont confiés;
 - Analyser les développements pertinents en matière de législation, de réglementation et de fonctionnement des marchés publics ou privés du domaine de l'énergie.
- En particulier, le ou la spécialiste peut être appelé à réaliser des mandats de vérification, d'inspection et d'enquête auprès des entités relevant de la juridiction de la Régie; rédiger les rapports en découlant et en assurer le suivi et la diffusion au sein de la Régie.
- Au besoin, le ou la spécialiste agit comme chargé ou chargée de projet et, à ce titre, coordonne les travaux de l'équipe dont il a la charge et veille à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Qualifications requises

- Détenir un diplôme de premier cycle en ingénierie, en économie ou dans un domaine pertinent. Être membre d'un ordre professionnel ou détenir un diplôme de deuxième cycle constitue un atout.
- Posséder une expérience professionnelle associée au domaine de l'énergie, dans une ou plusieurs des matières suivantes : analyse économique, comptabilité réglementaire, analyse financière, tarification, allocation des coûts, réglementation incitative, analyse technico-économique de projets d'investissement en transport ou en distribution de l'électricité ou du gaz naturel, planification énergétique, normes de fiabilité du transport d'électricité, contrats d'approvisionnement dans le domaine de l'énergie, évaluation technico-économique de programmes et d'intervention en efficacité énergétique et nouvelles technologies. Une connaissance des approvisionnements énergétiques et des marchés de l'énergie du nord-est américain serait un atout

Autres exigences

- Conduite empreinte d'une éthique élevée.
- Posséder d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.
- Capacité de travailler avec autonomie professionnelle à l'intérieur de délais restreints.
- Posséder de bonnes habiletés de communication, de travail en équipe et de relations interpersonnelles.
- Posséder une excellente connaissance de la langue française parlée et écrite.
- Posséder une bonne connaissance de la langue anglaise.
- Maîtriser l'environnement informatique Windows.

Structure de rémunération

Selon les qualifications (échelle salariale au 31 mars 2015) : de 45 991 \$ à 100 477 \$

Période d'inscription

Si vous croyez posséder ce profil, veuillez transmettre votre curriculum vitae à l'adresse suivante servicesauxpersonnes@regie-energie.qc.ca avant 16 h 30 le 21 mai 2018.